

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf du mois de janvier à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de janvier 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017  
Séance du 19 janvier 2017

N° 15  
**Objet : Adhésion à la Ligue de  
l'Enseignement – Création de  
contrats « volontaire en service  
civique »**

**Etaient présents : soixante-cinq conseillers**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine , AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MAGAUD Marie José , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève , REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick

**Etaient suppléés : deux conseillers**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés : dix conseillers**

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à AYMES Bernard  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles  
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

**Etaient excusés : trois conseillers**

BALIQUE François  
BOURJAC Jean Marie  
PAYAN Claude

Est nommé secrétaire de séance : LEDEY Olivier

\*\*\*\*\*

AGGLOMERATION  
PROVENCE ALPES

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-294-002 portant création de la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu les compétences de la communauté d'agglomération, l'accueil de volontaire(s) en service civique permet de développer un ou des projets d'intérêt général.

Il est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans conditions de diplôme, et ce dans 9 domaines d'intervention : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...) en France ou à l'étranger.

La durée de la mission est comprise entre 6 mois et 12 mois maximum, en continu. Un volontaire peut bénéficier d'un seul engagement, cependant une dérogation est possible en cas de rupture prononcée dans les 6 premiers mois.

La durée hebdomadaire de la mission doit être au moins de 24 heures semaine et peut atteindre 48 heures, réparties au maximum sur 6 jours.

Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'effet bénéfique d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service à la population déjà rendu par les agents. Toutefois, un volontaire en service civique ne peut assurer l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive ou permettre de compléter le quota réglementaire d'un encadrement d'accueil collectif de mineurs.

Le service civique est indemnisé par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission, qui prend à charge l'intégralité de leur protection sociale.

L'organisme d'accueil verse au volontaire une **prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107.67 euros** (valeur en vigueur), correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.).

Le coût pour la collectivité est de 107.67 € par mois, soit pour une durée de 6 mois un montant de 646.02 € par volontaire en service civique.

Pour bénéficier de ces contrats « services civiques volontaires » il faut :

- avoir un agrément, un tuteur de la collectivité,

ou

- être affilié à la Ligue de l'Enseignement, qui devient l'organisme d'intermédiation. La ligue de l'Enseignement intervient dans l'établissement du contrat, des paies, et dispense aux volontaires les deux formations obligatoires. Le coût annuel de l'adhésion est de 110.50 € pour une année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante

Il vous est proposé de valider :

\* la création de contrats « Volontaire en services civiques » et d'inscrire au budget le coût des prestations suivant les textes en vigueur.

\* d'adhérer à la Ligue de l'Enseignement et sa mise en œuvre

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La présidente

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 JAN. 2017  
reçu à la Communauté d'agglomération  
Provence Alpes Agglomération et publié le 24 JAN. 2017  
certifié exécutoire  
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the official stamp.

54013013  
BEEB 04

